

REFERENTIEL DU CQPM

Titre du CQPM : **Technicien de service maintenance en ascenseurs**

1. REFERENTIEL D'ACTIVITES DU CQPM

1.1. Mission (s) et activités visées par la certification professionnelle

Le technicien de service maintenance en ascenseurs assure des missions de maintenance préventive et corrective, principalement sur des ascenseurs, et parfois sur des escaliers mécaniques, des trottoirs roulants (horizontaux ou sur plans inclinés dits « travelators »), des monte charges, des sièges monte escalier, des monte-plats, ou des plateformes verticales. Ses interventions s'effectuent sur des ensembles ou des sous-ensembles liés à l'EEEE (électricité, électronique, électrotechnique, automatismes), à la mécanique, à l'hydraulique, et à l'informatique et leurs programmations associées.

Afin d'optimiser et d'améliorer la performance, la sécurité ou la configuration d'un ascenseur, le technicien de maintenance en ascenseurs est également amené à intégrer un groupe de travail, à analyser les informations, à participer à une action de progrès et à rechercher des solutions techniques.

Son activité se concentre autour de 3 axes principaux :

1 – Le diagnostic de panne sur ascenseurs : *Le technicien de maintenance contrôle méthodiquement l'état de fonctionnement d'un ascenseur. Il effectue des mesures et des tests sur différents organes et s'appuie sur une démarche structurée qui permet de déclarer si l'ascenseur est en bon état de fonctionnement. En cas d'écart, ou à la suite d'une alerte, les anomalies sont constatées et décrites et la défaillance est localisée et identifiée. Le technicien de maintenance formule alors un diagnostic, estime le degré de gravité de la défaillance, les conséquences possibles et la nature des opérations à effectuer sur l'installation.*

2 – L'intervention de maintenance sur ascenseurs : *Il réalise des interventions de maintenance préventive et corrective sur ascenseurs. Ses interventions ont pour but de diminuer la dégradation ou de réduire la probabilité de défaillance ou de panne d'un ascenseur. Ses fonctions peuvent également l'amener à installer et mettre en service un ascenseur, ou effectuer des opérations de montage ou de modernisation. Si un ascenseur est défaillant, il effectue un dépannage ou une réparation pour la remise en fonction de l'appareil.*

3 – La contribution à l'amélioration continue : *Le technicien de maintenance en ascenseurs intègre un groupe de travail pour améliorer la performance, la sécurité ou la configuration d'un ascenseur (réduire la consommation d'énergie, les nuisances sonores, optimiser le trafic, rendre le déplacement plus confortable...) et dans son périmètre de responsabilité. Après avoir collecté et capitalisé des informations sur le fonctionnement et l'évolution de l'installation, il contribuera avec son groupe à analyser ces informations et à participer à une action de progrès, pour rechercher des solutions techniques adaptées au contexte et au client.*

1.2. Environnement de travail

Le technicien de service maintenance en ascenseurs peut intervenir sur différentes marques pour une entreprise de sous-traitance, une centrale d'appel ou pour un constructeur en particulier, et il connaît les technologies des ascenseurs. Il doit s'adapter en permanence aux clients et usagers et aux différentes situations et contextes rencontrés.

Ses sites d'intervention sont multiples, dans des bâtiments à usage public, privé ou industriel : hôpitaux, bâtiments administratifs, collectivités, gares, entreprises, copropriétés, immeubles d'habitation, bureaux, centres commerciaux, hôtels, particuliers...

Il pourra effectuer des astreintes téléphoniques ou travailler de nuit

La prévention et la sécurité sont primordiales. Il doit savoir s'adapter aux contraintes, aux règles de sécurité spécifiques et aux autorisations liées aux sites d'interventions et évaluer les risques : préparer et organiser son intervention avec rigueur, choisir les équipements de protection spécifiques (comme le port du harnais de sécurité, gants de sécurité électrique ou mécanique), maîtriser les procédures de consignation, ou d'arrêt machine, porter le cas échéant assistance aux personnes bloquées. Il lui sera demandé également de travailler dans des postures variées (en hauteur et quelquefois dans des lieux exigus ou poussiéreux) et de se déplacer sur différents niveaux du bâtiment : cabine, cage, escaliers, en gaine, local machinerie, toit, échafaudage...

La mise en œuvre de ses activités nécessite l'obtention du permis B et d'habilitations permettant d'intervenir sur les installations électriques, ou des appareils de manutention, ou de travailler en hauteur (intervention dans une armoire ou tableau électrique, manipulation d'un dispositif de levage, travail sur un échafaudage, etc...).

1.3. Interactions dans l'environnement de travail

Le technicien peut travailler en autonomie totale sur l'installation, ou travailler en équipe avec un responsable maintenance, responsable travaux ou bureau technique, d'autres techniciens de maintenance ou des agents de maintenance dans le cadre des activités sur le terrain, ou dans le cadre d'un appui technique téléphonique ou de son intégration dans un groupe de travail.

Métier de proximité, il sera en contact direct avec divers interlocuteurs qui sont les clients et les utilisateurs de ces installations : syndic de copropriété, responsable sécurité d'un centre commercial, gardien d'immeuble, responsables maintenance ou technique d'un hôtel, public, locataires, propriétaires particuliers...

Le numérique et le digital sont au cœur des révolutions actuelles et font partie des nouvelles interactions dans l'environnement de travail : les outils et les pratiques chez les ascensoristes s'orientent vers ces technologies intelligentes, les solutions avancées et innovantes. Ces outils facilitent la communication, optimisent les performances, améliorent la collecte, l'analyse et l'exploitation de données en temps réel (Objets connectés, GMAO/gestion de la maintenance assistée par ordinateur, Cloud/ressource informatique accessible en self-service, réalité virtuelle ou augmentée, ERP/entreprise ressource planning ou PGI/progiciel de gestion intégré, ...).

Chez les ascensoristes, la maintenance s'oriente peu à peu vers cette « maintenance prédictive connectée » : les tournées peuvent être optimisées, la sécurité augmentée, le temps d'attente diminué, les pannes mieux anticipées, la consommation d'énergie mieux maîtrisée, la communication avec les clients améliorée...

Le technicien de maintenance en ascenseurs évolue dans cet environnement de travail connecté et en mutation, et devra en permanence s'adapter.

2. REFERENTIEL DE COMPETENCES

Compétences et connaissances afférentes au CQPM visé :

Pour cela, il (elle) doit être capable de :

Blocs de compétences	Compétences professionnelles	Les connaissances associées
BDC Le diagnostic de panne sur ascenseurs	<i>Contrôler l'état de fonctionnement d'un ascenseur</i>	Les risques, limites d'intervention et règles QHSE lors d'une intervention de maintenance Les habilitations nécessaires à l'activité (électrique, CACES, travail en hauteur...) Les réglementations et la nomenclature de la profession Les technologies des composants (mécanique, électricité, électrotechnique, hydraulique, informatique...) Les différents matériaux et mécanismes La méthodologie de diagnostic de panne, les méthodes et types de maintenance L'utilisation des systèmes d'information (Smartphone, GMAO, tablette ...) La communication professionnelle et interpersonnelle La gestion de projets et les différentes méthodes d'amélioration continue Les outils d'aide à la décision et les méthodes de résolution de problèmes
BDC L'intervention de maintenance sur ascenseurs	<i>Réaliser une intervention de maintenance préventive sur ascenseurs</i>	Les techniques de démontage, montage, assemblage, perçage, filetage, taraudage, guidage en rotation ou translation, guidage en rotation ou réglages de sous-ensembles La lecture de plans ou de schémas Les moyens/outils/procédures de mesures, de tests ou de contrôles et la notion de tolérance, Les différents systèmes de manœuvres (hydraulique, avec bielle manivelle, poulie courroie, autonome, à relais, ...) La méthode de câblage simple Le principe des moteurs triphasés asynchrones La lubrification, étanchéité L'utilisation des systèmes d'information (Smartphone, GMAO, tablette ...)
BDC La contribution à l'amélioration continue	<i>Collecter et capitaliser des informations relatives à l'activité</i>	Les outils d'aide à la décision et les méthodes de résolution de problèmes
	<i>Analyser les informations et participer à une action de progrès</i>	Les bases de la communication professionnelle

3 REFERENTIEL D'EVALUATIONS

3.1 Conditions de réalisation et d'évaluation des compétences professionnelles selon les critères mesurables, observables et les résultats attendus

Compétences professionnelles	Conditions de réalisation	Critères mesurables et observables	Résultats attendus
<p>Contrôler l'état de fonctionnement d'un ascenseur</p>	<p>En fonction :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des lieux d'intervention • Des réglementations • Du mode opératoire et des consignes • Des documents de sécurité • Des procédures chronologiques, instructions de travail et check-list • Du type d'ascenseur • Du contrat de maintenance et de la garantie constructeur • Des plans et schémas de l'ascenseur • Des dossiers techniques 	<p><u>En matière de méthodes utilisées :</u> La méthode utilisée s'appuie sur une démarche structurée lors des tournées, visites, rondes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'ordre, la localisation des opérations et le type d'intervention (contrôles, visites, rondes ... sont identifiés ; • Le contrôle visuel de l'état général est effectué (portes, cabine, cage, machinerie, précision des arrêts, ouvertures des portes...); • Les mesures, relevés de côte, contrôles, et tests sur différents organes sont effectués (organes de commande, organes de sécurité, logiques de commandes (armoires, coffrets), équilibrage, motorisation, portes, axes, câbles...); • Un croquis le cas échéant est réalisé avec report des mesures ou prise de photos. • Les points de vérification sont identifiés et la logique d'enchaînement est effectuée au travers de la lecture des plans et schémas (mécaniques, électriques, hydrauliques...). <p>En cas de risque majeur et selon le degré d'urgence, l'alerte est donnée et l'installation peut être mise Hors service</p>	<p>Les relevés d'informations et le résultat des contrôles sont justes et permettent de déclarer si l'ascenseur est en bon état de fonctionnement.</p>
	<p>Avec les outillages, matériels, moyens de contrôle, de manutention, de levage, matériels spécifiques, moyen de communication.</p> <p>Dans la limite des autorisations et habilitations nécessaires à l'activité.</p>	<p><u>En matière de moyens utilisés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les documents de procédure, instructions, check list des étapes sont connus • Les instruments/matériel de mesure, de relevés, de contrôle et de tests sont utilisés : voltmètre, ohmmètre, multimètre, manomètre, comparateur, appareil de thermographie, pied à coulisse, niveau, mètre, fil à plomb, ...), • Les outils, outillages, matériel sont adaptés à l'opération • Un moyen de communication (téléphone, tablette ou papier...) est utilisé • Les moyens de manutention sont utilisés le cas échéant en tout sécurité • Les documents techniques de relevés de valeurs sont renseignés 	<p>En cas d'écart, l'alerte est donnée. Les anomalies constatées sont décrites</p> <p>La visite est enregistrée et le carnet d'entretien est renseigné</p>
	<p>Avec les Equipements de Protection Individuelle (EPI) et les Equipements de Protection Collective (EPC) à disposition et/ou installés</p>	<p><u>En matière de liens professionnels / relationnels :</u> Les renseignements relatifs aux opérations, toutes difficultés ou toutes informations présentant une défaillance ou un risque sont transmises aux interlocuteurs concernés.</p>	
	<p>A partir de l'application des normes QHSE (qualité / hygiène / sécurité / environnement) en vigueur et AFNOR</p>	<p><u>En matière de contraintes liées au milieu et environnement de travail :</u> Les risques environnementaux et les règles d'hygiène en lien avec les interventions sont identifiés (fiche de données de sécurité ou fiche technique, déplacements, protections, autorisations, ...). Les opérations sont réalisées dans le respect de règles de sécurité Le rangement et le nettoyage du lieu sont effectués Les EPI adaptés sont portés tout au long des opérations. Les bons interlocuteurs sont alertés en cas de défaillance (client, usagers, centre d'appel ac, hiérarchie)</p>	

Compétences professionnelles	Conditions de réalisation	Critères mesurables et observables	Résultats attendus
<p>Diagnostiquer une défaillance sur un ascenseur</p>	<p>A partir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des instructions, • Des consignes, • Des procédures chronologiques • Des documentations techniques existantes et mises à disposition, • Des historiques de maintenance (pannes, entretiens...). • Des différentes typologies de défaillance selon le type d'ascenseur <p>Avec les outillages, matériels, moyens de manutention, de levage, matériels spécifiques, moyen de communication.</p> <p>Dans la limite des autorisations et habilitations nécessaires à l'activité.</p> <p>Avec les Equipements de Protection Individuelle (EPI) et les Equipements de Protection Collective (EPC), à disposition et/ou installés</p> <p>A partir de l'application des normes QHSE (qualité / hygiène / sécurité / environnement) en vigueur et AFNOR</p>	<p><u>En matière de méthodes utilisées :</u> Le diagnostic de panne est conduit méthodiquement selon un process et s'appuie sur les symptômes constatés et permet d'aboutir à la formulation d'hypothèses de causes et de dépannage si besoin immédiat ou différé</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les clients ou les utilisateurs sont questionnés • Un test de fonctionnement est effectué si réalisable • La séquence de fonctionnement de l'ascenseur est analysée • La fonction défaillante est identifiée et localisée (sous ensemble, systèmes de commandes, • Des hypothèses plausibles sur la défaillance ou la panne d'une fonction sont formulées et hiérarchisées • Les contrôles et tests et mesures correspondant aux hypothèses formulées sont effectués afin de les valider ou de les invalider • Un diagnostic est émis <p>En cas de risque majeur et selon le degré d'urgence, l'alerte est donnée et l'installation peut être mise Hors service</p> <p><u>En matière de moyens utilisés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les sources sont utilisées (planning, temps d'intervention, calendrier, application smartphone, logiciel de GMAO, appel téléphonique...) • Les documents de procédure, instructions, et la check list des étapes sont connus • Les instruments/matériel de mesure, de relevés, de contrôle et de tests sont utilisés: voltmètre, ohmmètre, multimètre, manomètre, comparateur, appareil de thermographie, ...), • Les outils, outillages, et matériel sont adaptés à l'opération • Un moyen de communication (téléphone, tablette, numérique ou papier...) est prévu • Un moyen de manutention ou de levage est prévu le cas échéant • Les documents techniques de relevés de valeurs sont identifiés <p><u>En matière de liens professionnels / relationnels :</u> Les différents interlocuteurs sont identifiés et questionnés (recueil des informations et données auprès du client, des usagers ou via un boîtier connecté) En cas de difficulté ou d'impossibilité de réaliser le diagnostic, les services compétents sont correctement informés par l'utilisation des circuits et outils de communication prévus. En cas de défaillance grave ou ne relevant pas de son champ de compétence (habilitations, autorisations, qualifications, ...), le bon acteur est alerté.</p>	<p>La défaillance ou la panne est localisée et identifiée</p> <p>Un diagnostic est formulé</p> <p>La nature des opérations et le degré de gravité de la défaillance sont estimés</p> <p>Les mesures de sécurité sont prises en fonction des risques évalués</p> <p>Les conséquences ou répercussions potentielles sont identifiées (qualité, sécurité, ...)</p> <p>Le carnet d'entretien est renseigné</p> <p>Des solutions sont proposées en fonction des différentes contraintes risques et urgence (par exemple : arrêt de l'installation, consigné et mis en sécurité, non remise en état, maintenance différée)</p>

		<p><u>En matière de contraintes liées au milieu et environnement de travail :</u></p> <p>Les phénomènes perceptibles de l'environnement peuvent être pris en compte (par exemple : odeur d'échauffement, ouïe pour un claquement, visuel ou touché pour une vibration...)</p> <p>Les risques environnementaux et les règles d'hygiène en lien avec les interventions sont identifiés (fiche de données de sécurité ou fiche technique, déplacements, protections, autorisations, ...).</p> <p>Les opérations sont réalisées dans le respect de règles de sécurité</p> <p>Le rangement et le nettoyage du lieu sont effectués</p> <p>Les EPI adaptés sont portés tout au long des opérations.</p> <p>Les bons interlocuteurs sont alertés en cas de défaillance (client, usagers, centre d'appel, hiérarchie)</p>	
--	--	--	--

Compétences professionnelles	Conditions de réalisation	Critères mesurables et observables	Résultats attendus
<p>Réaliser une maintenance préventive sur ascenseurs</p>	<p>En fonction :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des lieux d'intervention • Des réglementations • Du mode opératoire et des consignes • Des documents de sécurité • Des procédures chronologiques, instructions de travail et check list • Du type d'ascenseur • De l'action à réaliser • Du contrat de maintenance et de la garantie constructeur • Du planning défini et/ou de la feuille de tournée <p>Avec les outillages, matériels, moyens de manutention, de levage, matériels spécifiques, véhicule, moyen de communication.</p> <p>Dans la limite des autorisations et habilitations nécessaires à l'activité.</p> <p>Avec les Equipements de Protection Individuelle (EPI) et les Equipements de Protection Collective (EPC), à disposition et/ou installés</p> <p>A partir de l'application des normes QHSE (qualité / hygiène / sécurité / environnement) en vigueur et AFNOR</p>	<p>En matière de méthodes utilisées : La méthode utilisée s'appuie sur une démarche structurée lors des tournées, visites, rondes:</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'intervention de maintenance est préparée et organisée (l'ordre, la localisation des opérations et le type d'intervention sont connues, le matériel de sécurité est choisi, le déplacement est optimisé...) • Une mise en sécurité de l'environnement et des personnes est effectuée (analyser les risques, se signaler, baliser, consigner...) • Les composants standards défectueux ou réglementaires sont remplacés (selon le contrat ou la garantie) • Les organes sont réglés (treuil, fin de course, porte, émetteur, capteurs, organes de commande ou de sécurité, armoires) • Les programmations et les paramètres sont corrigés ou ajustés (temporisation, vitesse, précision des arrêts et des ouvertures de porte, éclairage,) • Les organes sont testés pour une remise en service • Le cas échéant, les organes sont refixés ou les sous-ensembles électriques sont raccordés • Certains composants peuvent être graissés, lubrifiés, nettoyés <p>L'opération de contrôle, de mesure et de réglage peut déboucher sur une opération de dépannage en cas de défaillance (maintenance corrective) En cas de risque majeur et selon le degré d'urgence, l'alerte est donnée et l'installation peut être mise Hors service</p> <p>En matière de moyens utilisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les sources permettant de déclencher l'intervention sont utilisées (planning, temps d'intervention, calendrier, application smartphone, logiciel de GMAO, appel téléphonique...) • Les documents de procédure, instructions, et la check list des étapes sont connus • Les instruments/matériel de mesure, de relevés, de contrôle et de tests sont utilisés: voltmètre, ohmmètre, multimètre, manomètre, comparateur, appareil de thermographie, ...) • Les outils, outillages, et matériel sont adaptés à l'opération • Un moyen de communication (téléphone, tablette, numérique ou papier...) est prévu • Un moyen de manutention ou de levage est prévu le cas échéant • Les documents techniques, parfois en anglais, sont renseignés <p>En matière de liens professionnels / relationnels : Les renseignements relatifs aux opérations, toutes difficultés ou toutes informations présentant une défaillance ou un risque sont transmises aux interlocuteurs concernés.</p> <p>En matière de contraintes liées au milieu et environnement de travail : Les risques environnementaux et les règles d'hygiène en lien avec les interventions sont identifiés (fiche de données de sécurité ou fiche technique, déplacements, protections, autorisations, ...). Les opérations sont réalisées dans le respect de règles de sécurité Le rangement et le nettoyage du lieu sont effectués Les EPI adaptés sont portés tout au long des opérations.</p>	<p>L'intervention est réalisée conformément aux méthodes et consignes de sécurité</p> <p>L'ascenseur est remis en service et est opérationnel en qualité, sécurité, propreté et dans le respect des paramètres de référence</p> <p>En cas d'écart, l'alerte est donnée. Les anomalies constatées sont décrites</p> <p>La visite est enregistrée et le carnet d'entretien est renseigné</p>

		Les bons interlocuteurs sont alertés en cas de défaillance (client, usagers, centre d'appel ac, hiérarchie)	
--	--	--	--

Compétences professionnelles	Conditions de réalisation	Critères mesurables et observables	Résultats attendus
<p>Réaliser une maintenance corrective sur ascenseurs</p>	<p>A partir de l'observation d'une défaillance, d'une panne ou d'une alerte sur un ascenseur</p> <p>A partir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des instructions, • Des consignes, • Des procédures chronologiques • Des documentations techniques existantes et mises à disposition, • Des historiques de maintenance (pannes, entretiens...). • Des différentes typologies de défaillance selon le type d'ascenseur 	<p>En matière de méthodes utilisées : Le dépannage est conduit méthodiquement selon un process et s'appuie sur les symptômes constatés</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'intervention de maintenance est préparée et organisée (l'ordre, la localisation des opérations et le type d'intervention sont connues, le matériel de sécurité est choisi, le déplacement est optimisé...) • Une mise en sécurité de l'environnement et des personnes est effectuée (analyser les risques, se signaler, baliser, consigner...) • L'ascenseur est arrêté • La procédure manuelle de dégagement est appliquée si un passager bloqué et les étapes sont expliquées • Les pièces défectueuses ou usées ou dégradées et accessibles sont démontées, remplacées, et remontées (fusibles, lampe, batterie, boutons, joints, ressorts...) • Les essais, tests et les réglages du composant remplacé sont effectués • Certains composants sont graissés, lubrifiés, nettoyés <p>En cas de risque majeur et selon le degré d'urgence, l'alerte est donnée et l'installation peut être mise Hors service</p>	<p>Les mesures de sécurité sont prises en fonction des risques évalués</p> <p>Les conséquences ou répercussions potentielles sont identifiées (qualité, sécurité, ...)</p> <p>Le dépannage de l'ascenseur a été effectué conformément au mode opératoire et consignes de sécurité</p>
	<p>Avec les outillages, matériels, moyens de manutention, de levage, matériels spécifiques, véhicule, moyen de communication.</p> <p>Dans la limite des autorisations et habilitations nécessaires à l'activité.</p>	<p>En matière de moyens utilisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les sources permettant de déclencher l'intervention sont utilisées (planning, temps d'intervention, calendrier, application smartphone, logiciel de GMAO, appel téléphonique...) • Les documents de procédure, instructions, et la check list des étapes sont connus • Les instruments/matériel de mesure, de relevés, de contrôle et de tests sont utilisés: voltmètre, ohmmètre, multimètre, manomètre, comparateur, appareil de thermographie, ...), • Les outils, outillages, et matériel sont adaptés à l'opération • Un moyen de communication (téléphone, tablette, numérique ou papier...) est prévu • Un moyen de manutention ou de levage est prévu le cas échéant • Les documents techniques, parfois en anglais, sont renseignés 	<p>Le dégagement d'un passager bloqué le cas échéant s'est correctement effectué conformément à la procédure</p> <p>L'ascenseur est remis en service et est opérationnel en qualité, sécurité, propreté et dans le respect des paramètres de référence</p> <p>Le carnet d'entretien est renseigné</p>
	<p>Avec les Equipements de Protection Individuelle (EPI) et les Equipements de Protection Collective (EPC), à disposition et/ou installés</p> <p>A partir de l'application des normes QHSE (qualité / hygiène / sécurité / environnement) en vigueur et AFNOR</p>	<p>En matière de liens professionnels / relationnels : Les différents interlocuteurs sont identifiés et questionnés (recueil des informations et données auprès du client, des usagers ou via un boîtier connecté) En cas de difficulté ou d'impossibilité de réaliser le diagnostic, les services compétents sont correctement informés par l'utilisation des circuits et outils de communication prévus. En cas de défaillance grave ou ne relevant pas de son champ de compétence (habilitations, autorisations, qualifications, ...), le bon acteur est alerté.</p>	<p>Des solutions sont proposées en fonction des différentes contraintes risques et urgence (par exemple : arrêt de l'installation, consigné et mis en sécurité, non remise en état, maintenance différée)</p>
		<p>En matière de contraintes liées au milieu et environnement de travail : Toute situation évaluée dangereuse donne lieu à une alerte. Les risques environnementaux et les règles d'hygiène en lien avec les interventions sont identifiés (fiche de données de sécurité ou fiche technique, déplacements, protections, autorisations, ...). Les opérations sont réalisées dans le respect de règles de sécurité Le rangement et le nettoyage du lieu sont effectués Les EPI adaptés sont portés tout au long des opérations.</p>	

Compétences professionnelles	Conditions de réalisation	Critères mesurables et observables	Résultats attendus
Collecter et capitaliser des informations relatives à l'activité	A partir des ressources disponibles.	<u>En matière de méthodes utilisées :</u> Le vocabulaire et les références techniques nécessaires sont utilisés et appropriés.	Les données d'intervention sont synthétisées dans le cadre d'une mise en historique et permettent d'en faire une analyse économique et technique. Dans le cadre de la : - Production et/ou maintenance : pannes, dysfonctionnements... Ou - Qualité : non-conformité, rebuts, défauts, manque... Ou - Sécurité : dangers en situation de travail, accidents, premiers soins...
		<u>En matière de moyens utilisés :</u> Les indicateurs et sources de données sont sélectionnés (suivis d'indicateurs, tableau de relevés, rapports d'interventions, observation de situations de travail...).	
		<u>En matière de liens professionnels / relationnels :</u> Les personnes pouvant contribuer à enrichir les informations à capitaliser sont identifiées et sollicitées dans un langage adapté.	
		<u>En matière de contraintes liées au milieu et environnement de travail :</u> Les informations collectées sont synthétisées de manière manuelle ou informatique.	

Compétences professionnelles	Conditions de réalisation	Critères mesurables et observables	Résultats attendus
<p>Analyser les informations et participer à une action de progrès</p>	<p>A partir des informations capitalisées.</p>	<p><u>En matière de méthodes utilisées :</u></p> <p>La recherche effective d'actions de progrès pour diminuer les incidents (de production, qualité ou sécurité) s'appuie sur une connaissance technique du processus. Les méthodes de résolution de problème sont utilisées (par exemple : 5M, 5 pourquoi, QQOQCP, Pareto...).</p>	<p>Les informations capitalisées sont exploitées.</p> <p>La pertinence de l'action de progrès permet d'améliorer au moins un indicateur (la fiabilité, la qualité, la sécurité, les coûts d'arrêt ou d'intervention...).</p> <p>L'efficacité du résultat obtenu à l'issue de l'action de progrès est démontrée.</p>
		<p><u>En matière de moyens utilisés :</u></p> <p>Les propositions sont formulées dans le cadre d'un groupe de travail (Chantier, Cercle de Qualité...) Le cas échéant les supports prévus dans l'entreprise sont renseignés (par exemple : A3 ou A0 de résolution de problème...).</p>	
		<p><u>En matière de liens professionnels / relationnels :</u></p> <p>Les informations sont communiquées aux personnes concernées (participants à l'action, responsable, ...). La communication est adaptée en fonction des interlocuteurs (termes techniques appropriés et explications compréhensibles) et leurs avis sont pris en compte.</p>	
		<p><u>En matière de contraintes liées au milieu et environnement de travail :</u></p> <p>Les actions proposées tiennent compte des contraintes techniques, environnementales et de sécurité. Les délais de réalisation sont suivis, en cas d'écart, l'alerte est donnée.</p>	

3.2 MODALITES D'EVALUATION

3.2.1. Conditions de mise en œuvre des évaluations en vue de la certification

- L'accès au CQPM ou blocs de compétences implique une inscription préalable du candidat à la certification auprès de l'UIMM territoriale centre de certification.
- L'UIMM territoriale centre de certification et l'entreprise ou à défaut le candidat (Salariés ; VAE ; Demandeurs d'emploi...) définissent dans un dossier qui sera transmis à l'UIMM centre de certification, les modalités d'évaluation qui seront mises en œuvre en fonction du contexte parmi celles prévues dans le référentiel de certification.
- Les modalités d'évaluation reposant sur des activités/missions ou projets réalisés en milieu professionnel sont privilégiées.

3.2.2 Mise en œuvre des modalités d'évaluation

A) Validation des compétences professionnelles

Les compétences professionnelles mentionnées dans le référentiel de certification sont évaluées par la commission d'évaluation à l'aide des critères mesurables, observables et les résultats attendus selon les conditions d'évaluation précisées dans le référentiel de certification, ceux-ci sont complétés par l'avis de l'entreprise d'accueil du candidat à la certification professionnelle (hors dispositif VAE).

<p style="text-align: center;">COMMISSION D'EVALUATION</p> <p>La commission d'évaluation est composée de plusieurs membres qualifiés ayant une expérience professionnelle leur permettant d'évaluer la maîtrise des compétences professionnelles du candidat identifiées dans le référentiel de la certification professionnelle sélectionnée.</p>	<p style="text-align: center;">ENTREPRISE</p> <p style="text-align: center;">(hors VAE)</p>
---	--

Les différentes modalités d'évaluation sont les suivantes :

ÉVALUATION EN SITUATION PROFESSIONNELLE RÉELLE.

L'évaluation des compétences professionnelles s'effectue dans le cadre d'activités professionnelles réelles réalisées en entreprise ou en centre de formation habilité, ou tout autre lieu adapté. Celle-ci s'appuie sur :

1. une observation en situation de travail.
2. des questionnements avec apport d'éléments de preuve sur les activités professionnelles réalisées en entreprise par le candidat.

PRÉSENTATION DES PROJETS OU ACTIVITÉS RÉALISÉS EN MILIEU PROFESSIONNEL.

Le candidat transmet un rapport à l'UIMM territoriale centre de certification, dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les compétences professionnelles à évaluer selon cette modalité ont bien été mises en œuvre en entreprise à l'occasion d'un ou plusieurs projets ou activités.

La présentation de ces projets ou activités devant une commission d'évaluation permettra au candidat de démontrer que les exigences du référentiel de certification sont satisfaites.

AVIS DE L'ENTREPRISE.

L'entreprise (tuteur, responsable hiérarchique ou fonctionnel...) donne un avis au regard du référentiel d'activité.

(hors VAE)

4. CONDITIONS D'ADMISSIBILITE

Les CQPM, ou les blocs de compétences pour les CQPM inscrits au RNCP, sont attribués aux candidats¹ par le jury paritaire de délibération sous le contrôle du groupe technique paritaire « Certifications », à l'issue des actions d'évaluation, et dès lors que toutes les compétences professionnelles ont été acquises et validées par le jury paritaire de délibération.

¹ Le terme générique « candidat » est utilisé pour désigner un candidat ou une candidate.